

Code de conduite

Code de conduite d'Algra tec AG

Version : 1.0

En vigueur à compter du : 1er août 2026

Champ d'application : tous les collaborateurs, cadres, organes ainsi que, le cas échéant, les partenaires externes d'Algra tec AG

1. Objectif et philosophie

Algra tec AG est synonyme de qualité, de fiabilité, d'innovation et d'action responsable. Notre code de conduite décrit les règles de conduite fondamentales qui guident notre travail au quotidien.

Il nous aide à prendre les bonnes décisions vis-à-vis de nos clients, de nos collaborateurs, de nos fournisseurs, de nos partenaires commerciaux, des autorités et de la société.

Notre exigence est simple :

nous agissons avec honnêteté, respect, sens des responsabilités et professionnalisme.

2. Nos valeurs au quotidien

Notre comportement repose sur les principes suivants :

- **Intégrité** – Nous agissons avec honnêteté, équité et transparence.
 - **Respect** – Nous traitons les autres avec estime et sans discrimination.
 - **Qualité** – Nous assumons la responsabilité d'un travail soigné et fiable.
 - **Orientation client** – Nous comprenons les besoins de nos clients et agissons dans une optique de recherche de solutions.
 - **Confidentialité** – Nous protégeons les informations, les données et le savoir-faire.
 - **Responsabilité** – Nous respectons les lois, les règles internes et nos engagements.
 - **Développement durable** – Nous gérons avec soin les ressources, les matériaux et l'environnement.
-

3. Respect des lois et des réglementations

Nous respectons l'ensemble des lois, réglementations, normes et obligations contractuelles qui nous sont applicables. Cela concerne en particulier :

- le droit du travail et la sécurité au travail
- La protection des données et la sécurité de l'information
- Droit de la concurrence et droit des ententes
- Lutte contre la corruption et interdiction des pots-de-vin
- Contrôle des exportations et sanctions
- Réglementations environnementales et de sécurité
- Exigences de qualité et spécifiques au secteur de nos clients

En cas de doute, nous demandons conseil en temps utile au responsable hiérarchique compétent ou à la direction.

4. Comportement respectueux et collaboration¹

Nous favorisons un environnement de travail empreint de respect, d'équité et de confiance.

Ne sont pas tolérés :

- la discrimination
- le harcèlement moral
- le harcèlement sexuel
- les menaces ou l'intimidation
- les comportements irrespectueux ou insultants
- Discrimination fondée sur l'origine, le sexe, l'âge, la religion, les convictions, le handicap, l'orientation sexuelle ou d'autres caractéristiques personnelles

Les cadres ont à cet égard un rôle particulier à jouer en tant que modèles.

5. Sécurité au travail et protection de la santé^{1/2}

La sécurité et la santé de nos collaborateurs constituent une priorité absolue.

Tous les collaborateurs sont tenus de :

- de respecter les consignes de sécurité
- d'utiliser correctement les équipements de protection individuelle
- Utiliser correctement les machines, les installations et les outils
- Signaler immédiatement les dangers, les quasi-accidents et les accidents
- Veiller à l'ordre et à la propreté sur le lieu de travail

La sécurité n'est pas une tâche supplémentaire, mais fait partie intégrante de notre travail quotidien.

6. Qualité et sécurité des produits ^{1/2}

En tant qu'entreprise industrielle, nous sommes responsables de la qualité de nos produits, de nos services et de nos processus.

Nous nous engageons à :

- travailler avec soin et conformément aux consignes définies
- d'aborder ouvertement les erreurs
- de ne pas passer sous silence les écarts de qualité
- à proposer activement des améliorations
- d'examiner attentivement les exigences des clients et de les respecter
- Respecter systématiquement les processus de contrôle et de validation

La qualité résulte de l'attention, de la compétence professionnelle et du sens des responsabilités de chacun.

7. Relations avec les clients et les partenaires commerciaux

Nous entretenons des relations commerciales professionnelles, équitables et durables.

Dans nos relations avec les clients, les fournisseurs et les partenaires, nous appliquons les principes suivants :

- Nous communiquons de manière honnête, claire et engageante.
- Nous ne faisons pas de promesses irréalistes.
- Nous traitons les informations de manière confidentielle.
- Nous résolvons les problèmes de manière objective et en privilégiant les solutions.
- Nous respectons nos engagements ou informons en temps utile en cas de changement.
- Nous sélectionnons nos fournisseurs et partenaires selon des critères objectifs.

Notre objectif est une collaboration d'égal à égal.

8. Prévention des conflits d'intérêts

Les intérêts privés ne doivent pas influencer de manière induite les décisions professionnelles.

Un conflit d'intérêts peut survenir lorsque des intérêts personnels, familiaux ou financiers entrent en conflit avec ceux d'Algra tec AG.

Exemples :

- participation privée dans un fournisseur ou un client
- recours à des personnes proches sans divulgation
- acceptation d'avantages personnels

- activités annexes susceptibles d'entrer en conflit avec l'entreprise

Les conflits d'intérêts potentiels doivent être signalés sans délai et en toute transparence au responsable hiérarchique ou à la direction.

9. Cadeaux, invitations et avantages²

Les cadeaux, invitations ou autres avantages ne doivent pas influencer les décisions professionnelles.

Seules sont autorisées les petites attentions d'usage social, à condition qu'elles :

- sont raisonnables
- soient offerts en toute transparence
- n'ont aucune influence sur les décisions
- ne violent ni les lois ni les règles internes
- ne créent pas de situation de dépendance

Sont notamment interdits :

- les espèces ou les avantages assimilables à de l'argent
- les avantages personnels d'une valeur considérable
- les avantages liés à des négociations en cours ou à l'attribution de marchés
- avantages dissimulés
- pas de rémunérations ni de cadeaux d'une valeur supérieure à 300,00 CHF.

En cas de doute, la règle est la suivante : divulguer et demander des précisions.

10. Corruption et pots-de-vin²

Algra tec AG ne tolère aucune forme de corruption, de pot-de-vin ou d'octroi d'avantages.

Nous n'offrons, ne promettons, n'accordons, n'exigeons ni n'acceptons aucun avantage illicite dans le but d'influencer des décisions commerciales.

Cette règle s'applique vis-à-vis :

- clients
- fournisseurs
- aux autorités
- organismes publics
- prestataires de services externes
- partenaires commerciaux privés

L'équité, la qualité et la confiance constituent les fondements de notre réussite commerciale.

- 1) également réglementé dans le règlement d'entreprise
- 2) également régi par le règlement du personnel

11. Concurrence loyale

Nous nous engageons en faveur d'une concurrence loyale et libre.

Sont notamment interdites les ententes avec des concurrents concernant :

- les prix
- les marges
- les offres
- les clients
- les marchés
- Capacités
- Appels d'offres
- Stratégies commerciales

Même les discussions informelles avec des concurrents peuvent poser problème. En cas de doute, il convient d'en référer à la direction.

12. Protection des données et sécurité de l'information²

Nous protégeons les données à caractère personnel, les informations confidentielles et le savoir-faire essentiel à l'activité.

Cela concerne notamment :

- les données clients
- les données relatives aux collaborateurs
- les dessins techniques
- les calculs de coûts
- Devis
- Contrats
- Données de développement
- Informations sur la production et les processus
- Identifiants et mots de passe

Tous les collaborateurs sont tenus :

- d'utiliser les informations uniquement à des fins autorisées
- de ne pas divulguer les données sans autorisation
- d'utiliser les systèmes informatiques avec soin
- de protéger leurs mots de passe et leurs identifiants
- de signaler immédiatement tout incident suspect
- Limiter le stockage des données à caractère personnel au strict nécessaire pour l'activité de l'entreprise.

L'obligation de confidentialité s'applique également après la fin de la relation de travail.

13. Protection des biens et des ressources de l'entreprise²

Nous traitons avec soin les biens, les installations, les machines, les outils, les systèmes informatiques, les matériaux et les ressources financières d'Algra tec AG.

Sauf disposition contraire, les biens de l'entreprise ne doivent en principe être utilisés qu'à des fins professionnelles.

Cela comprend :

- les machines et les outils
- Ordinateurs, téléphones portables et logiciels
- Véhicules et moyens d'exploitation
- Matières premières et composants
- documents confidentiels et documents commerciaux
- propriété intellectuelle
- temps de travail

Le gaspillage, l'abus, le vol ou la négligence ne sont pas tolérés.

14. Gestion de la propriété intellectuelle

Les innovations, les développements, les conceptions, les solutions techniques, les logiciels, les procédés et la documentation client constituent des atouts importants pour notre entreprise.

Nous protégeons :

- notre propre savoir-faire
- les informations relatives à nos clients
- les données de développement
- les documents de conception
- les marques, les designs et les concepts techniques
- Logiciels et solutions numériques

De même, nous respectons la propriété intellectuelle des tiers et n'utilisons aucun contenu, aucune donnée, aucun dessin ni aucun logiciel appartenant à des tiers sans autorisation.

15. Communication et image publique

Nous communiquons de manière professionnelle, objective et responsable.

Les déclarations officielles à l'intention des médias, des autorités ou du grand public ne sont faites que par des personnes habilitées à cet effet.

Nous veillons à présenter une apparence soignée et propre.

Dans le cadre de la communication professionnelle, nous veillons à :

- la clarté
- Engagement
- Respect
- Confidentialité
- à la présentation correcte des faits
- Protection des données de l'entreprise et des clients

Cela s'applique également aux réseaux sociaux, aux réseaux professionnels et aux canaux de communication numériques.

16. Développement durable et responsabilité environnementale

Nous gérons de manière responsable les ressources naturelles, l'énergie, les matériaux et les déchets.

Nous veillons tout particulièrement à :

- une utilisation judicieuse des matériaux
- la prévention des déchets
- une élimination conforme aux règles
- l'efficacité énergétique
- le stockage sécurisé des substances
- un approvisionnement responsable
- Amélioration continue de nos processus

Pour nous, la durabilité signifie également la stabilité économique, des produits durables et le respect des personnes.

17. Fournisseurs et partenaires commerciaux

Nous attendons de nos fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils adoptent un comportement conforme à nos principes.

Cela inclut :

- le respect des lois en vigueur
- des conditions de travail équitables
- l'interdiction de la corruption
- la protection des informations confidentielles
- le respect des droits de l'homme
- Respect des normes environnementales et de sécurité
- Qualité et fiabilité des livraisons

En cas d'infractions graves, nous nous réservons le droit de prendre les mesures appropriées, pouvant aller jusqu'à la résiliation de la collaboration.

18. Signalement des infractions et traitement des signalements¹

Tous les collaborateurs sont invités à signaler toute infraction potentielle au présent Code de conduite, à la législation ou aux règles internes.

Les signalements peuvent être adressés à :

- leur supérieur hiérarchique direct
- la direction
- le responsable des ressources humaines
- le service compétent, le cas échéant

Les signalements sont traités de manière confidentielle. Les collaborateurs qui signalent de bonne foi une infraction potentielle ne doivent subir aucun préjudice de ce fait.

Les accusations sciemment fausses ne seront pas tolérées.

19. Responsabilité des cadres

Les cadres assument une responsabilité particulière. Ils doivent :

- donner l'exemple
- formuler des attentes claires
- soutenir les collaborateurs
- prendre les questions au sérieux
- ne pas tolérer les infractions
- Favoriser une culture du dialogue ouvert
- Prendre des décisions transparentes

Un bon leadership consiste à assumer ses responsabilités et à donner des repères.

20. Conséquences en cas d'infractions¹

Les violations du présent Code de conduite peuvent causer un préjudice considérable à l'entreprise, aux collaborateurs, aux clients ou aux partenaires commerciaux.

En fonction de la gravité de l'infraction, des mesures peuvent être prises, par exemple :

- un entretien de clarification
- Formation ou sensibilisation
- Mesures relevant du droit du travail
- Demandes de dommages-intérêts
- Signalement aux autorités, si nécessaire (conséquences civiles ou pénales)
- Résiliation du contrat de travail ou de la relation d'affaires

Les mesures prises doivent être proportionnées, équitables et tenir compte des circonstances concrètes.

21. Questions et décisions en cas de doute

En cas de situation ambiguë, les questions suivantes peuvent vous aider :

1. Mon comportement est-il légal ?
2. Est-il équitable et honnête ?
3. Puis-je expliquer ma décision en toute transparence ?
4. Est-elle conforme aux valeurs d'Algra tec AG ?
5. Agirais-je de la même manière si des clients, des collaborateurs ou le grand public en avaient connaissance ?
6. Mon comportement protège-t-il l'entreprise et nos partenaires ?

Si la réponse à l'une de ces questions est « non » ou si vous avez des doutes, la situation doit être discutée.

22. Disposition finale

Le présent Code de conduite constitue un cadre de référence contraignant pour une conduite responsable au sein d'Algra tec AG.

Il ne remplace pas le bon sens, mais nous aide à prendre les bonnes décisions au quotidien.

Notre comportement forge la confiance en notre entreprise – jour après jour.
